
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 04 juillet 2018

Date de convocation :
Le 14 juin 2018

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 9
- de votants : 9

- délégués suppléants : 12
- de présents : 1
- de votants : 1

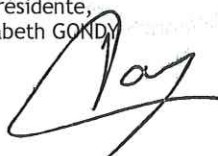
N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
II/017/18

Secrétaire de Séance :
M. Pierre LABONTÉ

Nos Réf : PL/IC

OBJET : Étude pour
l'aménagement du Mont
Piété.

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.
La Présidente,
Élisabeth GONDY



La Présidente :
-Certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte ;
-Informe que la présente
délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif dans un
délai de 2 mois à compter de
sa date de réception en Sous-
Préfecture.

L'an deux mille dix-huit, le quatre juillet à seize heures trente, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Madame Élisabeth GONDY**, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le quatorze juin 2018.

Étaient présents en qualité de délégués communautaires (07) :

Mme Élisabeth GONDY ; Mme Geneviève MANNARINO ; Mme Marie-Andrée CHOTEAU ; Mme Valérie TOMSON ; Mme Renée STIÉVENART ; M. Didier JOVENIAUX ; M. Mattéo GUALANO.

Étaient présents en qualité de personnes qualifiées titulaires (03) :

M. Vincent DOCHEZ ; M. Vincent HADOT ; Mme Monique DESSENIS.

Étaient absents, excusés (08) :

M. Laurent DEGALLAIX ; M. Grégory LELONG excusé ; M. Guy HUART ; Mme Marie-Geneviève DEGANDSART ; M. Joël SOIGNEUX ; Mme Isabelle CHOAIN ; Mme Laurence PÉAN ; M. Bruno FONTAINE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un Office de Tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1^{er} et 4

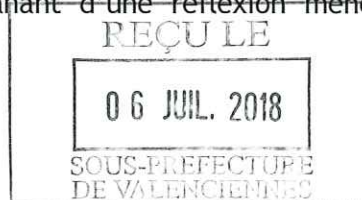
Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

Vu le Budget Primitif 2018 et le Plan d'actions 2018 approuvés par le Comité de direction du 20 Décembre 2017 ;

Vu l'approbation du projet de cahier des charges de la Commission « Accueil Qualité Tourisme » réunie le 22 mai 2018.

Suite à l'acquisition par la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole d'une surface au sein l'immeuble dit « le Mont de Piété » (place verte, Valenciennes), il est proposé à l'Office de Tourisme le déménagement de ses locaux d'accueil des publics depuis la maison espagnole (1 rue Askivière, Valenciennes) vers ce nouvel espace du Mont de Piété.

Afin de permettre un aménagement de cette surface, il est nécessaire de mener une réflexion sur les différents usages et animations qui seront proposés au sein de ces locaux. Un cahier des charges, émanant d'une réflexion menée avec de



nombreux partenaires institutionnels (communes, CAVM, Département du Nord, UDOTSI) et acteurs touristiques et culturels (Le Boulon, le musée des beaux-arts, Rubika, commerces de la ville de Valenciennes...) a été rédigé et proposé à la commission « Accueil-Qualité Tourisme » le 22 mai (Cf. annexe).

Celui-ci prévoit les différents usages et animations proposés dans ces futurs locaux, et doit servir de base à l'étude d'aménagement des locaux qui sera pilotée prochainement par les services de Valenciennes Métropole, et à laquelle souhaite être étroitement associé Valenciennes Tourisme & Congrès.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 04 juillet 2018,

- D'approuver le cahier des charges pour l'étude d'aménagement des locaux du Mont de Piété.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE :

- Le cahier des charges pour l'étude d'aménagement des locaux du Mont de Piété.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Fait à Valenciennes, le 04 juillet 2018

La Présidente,
Élisabeth GONDY

